PROTOCOLE D'ACCUEIL DES ELEVES ECOLE JACQUES BREL RONCQ

Rentrée du 22 juin 2020

PROTOCOLE D'ACCUEIL DES ELEVES RENTREE DU 22-06-2020

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, le gouvernement a décidé de procéder à la réouverture progressive des écoles, à partir du 11 mai 2020, dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires, puis à la réouverture totale généralisée et obligatoire à compter du 22 juin 2020.

L'équipe pédagogique s'est ainsi attelée à mettre en œuvre des modalités d'organisation permettant de respecter ce cadre strict, en s'attachant plus particulièrement sur un dispositif d'accueil visant à assurer au mieux les préconisations sanitaires et l'efficacité et l'équité pédagogiques pour les élèves.

Ce nouveau protocole d'accueil s'appuie sur le protocole proposé lors de la réouverture progressive du 11-05-2020 et prend en compte l'allégement des mesures et préconisations sanitaires du nouveau protocole sanitaire à mettre en place dans les établissements scolaires à compter du 22-06-2020

Comme le protocole sanitaire précédent, son principe repose sur cinq fondamentaux :

- **❖** Le maintien de la distanciation physique
- **\Langle** L'application des gestes barrière
- **❖** La limitation du brassage des élèves
- **❖** Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- **❖** La formation, l'information et la communication

1- Organisation des effectifs-classe ; Répartition des élèves ; Occupation des locaux

a- Organisation des effectifs-classe; Modalités d'accueil des élèves

L'équipe pédagogique accueillera à compter du lundi 22-06 l'intégralité des élèves à raison de 4 jours par semaine, selon le cadre habituel de l'obligation scolaire.

3 éléments essentiels sont pris en compte : le principe de distanciation sociale, la limitation des flux d'élèves et de personnels, l'application des gestes-barrières.

b- Répartition des élèves ; Occupation des locaux

Les élèves présents seront scolarisés dans leur salle de classe habituelle, avec leur enseignant habituel.

Dans les salles de classe, les travaux de groupe ou dispositions de tables en îlots seront prohibés. La distanciation physique d'au moins un mètre s'applique désormais dans la mesure du possible dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique plus dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

Il sera demandé aux familles **de bien vérifier si leur enfant dispose bien de tout son matériel**, les conditions sanitaires strictes nous empêchant de procéder au prêt de matériel commun au sein des classes, y compris les mouchoirs ou encore les bouteilles d'eau.

2- Gestion des flux d'élèves : limitation du brassage des élèves

La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage : en ce sens, les déplacements des élèves seront limités au strict nécessaire, organisés et encadrés.

Les flux des élèves dans l'établissement et en dehors de l'établissement (accueil, sortie, récréation...) ont été envisagés de manière à limiter le plus possible les regroupements : nous envisageons en ce sens une entrée et une sortie échelonnées des élèves (de 8h20 à 8h35 pour les entrées du matin (de 13h20 à 13h35 pour l'a-m), à raison de 2 classes par créneau horaire espacé de 5 min ; de 11h30 à 11h45 pour les sorties du matin (même mode de fonctionnement) et de 16h30 à 16h45 pour les sorties de l'a-m.

Les élèves accueillis devront se diriger vers leur classe où les attendra leur enseignant(e), pour un lavage de mains obligatoire avant d'aller dans leur classe (savon et papier essuiemains mis à disposition dans chaque salle de classe équipée d'un évier). Le personnel d'entretien sera chargé de la surveillance et de l'acheminement des élèves directement dans les classes.

Les élèves de garderie seront conduits directement dans les classes à partir de 8h30 par les encadrants de garderie.

Même principe de fonctionnement pour les sorties (échelonnées elles aussi), ainsi que pour les récréations.

	HORAIRES D'ENTREE		HORAIRES DE SORTIE	
	Matin	Midi	Midi	Soir
Classe de Mme FIN	8h20-8h25	13h20-13h25	11h30	16h30
Classe de Mme LECLERCQ				
Classe de M. ODYNIEC	8h25-8h30	13h25-13h30	11h35	16h35
Classe de Mme MESSIRE				
Classe de Mme DE BIASIO	8h30-8h35	13h30-13h35	11h40	16h40
Classe de Mme PATTYN				
Classe de M. DELANNAY	8h35-8h40	13h35-13h40	11h45	16h45

Les enfants restant en garderie (matin ou soir) seront pris en charge par les encadrants mis à disposition par la Municipalité et devront respecter les mêmes mesures de protection sanitaire avant l'entrée en classe ou en garderie.

3- Organisation des récréations et de l'espace cour

Pour les récréations, des horaires et organisations spécifiques seront aménagés de manière à ce qu'une classe à la fois profite de cet instant de détente (15 min de récréation par classe) et à limiter les regroupements d'élèves (gestes barrières).

Pour cela, chaque espace-cour (cour des petits et cour des grands) sera partagé en 2 parties distinctes, sans qu'il n'y ait de croisement d'élèves de classes différentes. Les surveillances de récréations seront assurées par le maître de la classe.

	HORAIRES DE RECREATION Cours des petits		HORAIRES DE RECREATION Cours des grands	
_	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Classe de Mme FIN	10h00-10h15	15h00-15h15		
Classe de Mme LECLERCQ				
Classe de M. ODYNIEC	10h25-10h40	15h25-15h40		
Classe de Mme MESSIRE				
Classe de Mme DE BIASIO			10h00-10h15	15h00-15h15
Classe de Mme PATTYN				
Classe de M. DELANNAY			10h25-10h40	15h25-15h40

Le temps de 10' entre les deux temps de récréation sera consacré au nettoyage des mains au retour de la récréation, ainsi qu'au retour dans les classes, pour éviter là encore les croisements et regroupements d'élèves. Par ailleurs, durant les temps de récréation et le temps méridien, les salles de classe seront ventilées : cette aération, d'une durée d'au moins 10 min, seront également assurée avant l'arrivée des élèves et lors du nettoyage des locaux.

Enfin, par temps de pluie, les élèves passeront uniquement par les sanitaires, avant de retourner dans leurs classes respectives.

4- Application des gestes barrière – Lavage des mains

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



a- Lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre.

Du papier jetable et du savon seront mis à disposition des classes et dans les sanitaires, pour permettre ce lavage des mains qui sera systématiquement réalisé :

- A l'arrivée dans l'école ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école sera limité au strict nécessaire.

b- Port du masque

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie. Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnels enseignants lorsqu'ils font cours et sont à une distance d'au moins un mètre des élèves.

Les enfants âgés de plus de 11 ans devront également porter un masque fourni par la famille si la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contact extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Le ministère de l'éducation nationale mettra à disposition des enseignants en contact direct avec les élèves au sein des écoles et des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence dans les écoles.

La Municipalité fournira également en masques ses personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.

c- Communication, information

Le respect des gestes barrière en milieu scolaire fera l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptées à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs. La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

Les mesures sanitaires étant l'affaire de tous, il sera demandé à chaque famille de s'associer à cette sensibilisation, de manière à responsabiliser chacun dans la limitation de la propagation du virus.

Les élèves bénéficieront d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Cette sensibilisation sera répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel. Des affiches de sensibilisation seront apposées au sein de l'établissement.

Enfin, si un enfant présente des signes cliniques évocateurs de COVID 19 (toux, fièvre..), il sera immédiatement isolé à l'infirmerie et il sera demandé aux familles de venir le rechercher rapidement et de prendre rendez-vous avec le médecin traitant. Par ailleurs, il ne pourra revenir en classe que sur autorisation médicale.

La procédure de gestion du COVID jointe en annexe détermine le cadre réglementaire qui sera obligatoirement mis en œuvre à l'échelle de l'école.

5- Rôle des parents

Dans le contexte actuel où les mesures sanitaires sont encore de la responsabilité de tous, le rôle des parents est évidemment primordial pour mener à bien les actions de prévention. Ainsi, il est demandé aux parents :

- De tenir compte des conditions d'ouverture de l'école ;
- De veiller à l'exhaustivité du matériel ramené par leur enfant à l'école ;
- De jouer leur rôle actif dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...);
- D'être vigilant et de surveiller l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 37,8°C) : en cas de température avérée supérieure à ce seuil de 37,8°C, les parents sont priés de ne pas amener leur enfant à l'école.
- De respecter l'interdiction de pénétrer dans les bâtiments de l'école ;
- De respecter les horaires d'accueil et de sortie des élèves pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie ;
- De bien prendre en compte et de respecter l'organisation de la demi-pension et des temps périscolaires proposés par la Municipalité.

6- Relation partenariale avec la Municipalité

Le partenariat avec la Municipalité est orienté autour de 3 axes : rôle des agents, nettoyage et désinfection des locaux, organisation et gestion du périscolaire : restauration et garderie.

a- Nettoyage et désinfection des locaux

La Municipalité mettra à disposition deux agents durant le temps de présence des élèves au sein du bâtiment : leurs missions seront axées principalement sur le nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels. Pour cela, des produits d'entretien conformes au protocole sanitaire (produit classique mais également désinfectant virucide) seront mis à disposition des personnels.

Les équipes municipales s'engagent à mettre en place une organisation visant à effectuer un nettoyage et une désinfection systématiques des locaux fréquentés par les élèves, et principalement les sanitaires, selon les modalités décrites dans le protocole sanitaire applicable à l'échelle des écoles.

Par ailleurs, la Ville mettra à disposition du savon et du papier main dans chaque classe et il est envisagé qu'elle prévoit également l'installation d'un distributeur de gel hydroalcoolique à l'entrée des restaurants scolaires et à l'entrée des écoles.

Enfin, pour éviter au personnel municipal de devoir procéder systématiquement au nettoyage de toutes les poignées de portes, toutes les portes seront laissées ouvertes (classes, sanitaires, portes coupe-feu, portes des couloirs), au travers de la pose de cales ou de bancs pour bloquer la fermeture automatique des portes, à l'exception bien entendu de la porte d'entrée (désinfection obligatoire plusieurs fois par jour).

b- Organisation et gestion du périscolaire

La Municipalité continuera à prendre en charge l'organisation et la gestion de la garderie (matin et soir 7h30 / 8h30 et 16h30 / 18h30) et du temps méridien, selon des modalités qui vous parviendront ultérieurement, au travers de diverses informations qui vous seront directement transmises par la Municipalité.

A noter que les parents devront fournir aux enfants un pique-nique froid et que le repas sera pris dans le restaurant scolaire, la restauration scolaire restant suspendue jusqu'aux prochaines vacances scolaires.

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- ❖ Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif:

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précédent son isolement.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.

- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de guelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif:

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précédent son isolement.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.